

Actualité

M. F et les frais de coupure pour impayé



« Que peut faire le médiateur de l'énergie pour moi ? » : De courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux

Depuis le mois de mai le médiateur national de l'énergie présente en vidéo des cas de litiges qu'il a aidé à résoudre et le déroulement de la médiation.

Les vidéos de cette série, intitulée « Que peut faire le médiateur national de l'énergie pour moi ? » apparaissent sur la page [Facebook du médiateur](#) une semaine sur deux.

La série de vidéos est consultable sur notre site energie-mediateur.fr.

Les vidéos ont traités des sujets tels que le compteur Linky, les colonnes montantes, les problèmes de colocation, les citernes de GPL, des factures erronées, etc...

La dixième vidéo traite de M.F et de ses frais de coupure pour impayé :

Les vidéos sont sur le site du médiateur : [Recommandations en vidéo](#)



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits